REGIE DES EAUX DU PAYS BRIGNOLAIS (83170)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACCORD-CADRE EN PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Régie des Eaux du Pays Brignolais – 7 place Yves Testa 83170 BRIGNOLES – Tél. : 04.98.05.30.50 - Fax : 04.98.05.30.59 - Email : travauxrepb@brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Régie des Eaux du Pays Brignolais.
L'entité adjudicatrice n'agit pas pour le compte d'autres entités adjudicatrices.
Objet de l'accord-cadre à bon de commande : ACCORD-CADRE en 2 lots : Fourniture de compteurs d'eau avec matériel connexe & de pièces de robinetterie
Mode de passation : Accord-cadre passé en procédure adaptée conformément aux articles 27 et 78 à 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Limitation du nombre de candidats admis à soumissionner : Sans objet.
Caractéristiques du marché : La consultation est un marché de fournitures sous forme d'accord cadre à bons de commande.
Il a pour objet : Fourniture de compteurs d'eau avec matériel connexe & de pièces de robinetterie (en 2 lots) et comprend l'achat des fournitures et les prestations de livraison associées, pour le compte de la Régie des Eaux du Pays Brignolais.
Les descriptions des fournitures sont détaillées dans les Bordereaux des Prix Unitaires (B.P.U) de chaque lot et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) commun aux 2 lots.
Les montants minimum et maximum des lots (et de l'accord-cadre) sont les suivants :
- Lot n° 1 : « Compteurs d'eau avec matériel connexe » : Montant minimum annuel de commande : 25 000 € HT / Montant maximum annuel de commande : 55 000 € HT.
- Lot n° 2 : « Pièces de robinetterie » : Montant minimum annuel de commande : 4 000 € HT. / Montant maximum annuel de commande : 15 000 € HT.
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle des trois précédents exercices s'élevait à 35 358 € H.T pour le lot n°1 et 10 396 € H.T pour le lot n°2.
L'accord cadre commence à sa date de notification. Sa durée initiale est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois ; La durée totale maximale du marché est ainsi fixée à 36 mois.
Code C.P.V: 38421100-3 (Compteurs à eau) - 44167300-1 (Coudes, pièces en T et accessoires de tuyauterie)
Code NUTS : FRL05
Variantes : non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :
Accord-cadre conclu avec des prestataires uniques ou avec des prestataires groupés solidaires.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues devant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le mardi 19 Mars à 12 heures.

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Les justifications à produire prévues aux articles 44 et 50 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics; Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC1-25082014.doc) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s); si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics. (si imprimé Cerfa DC1 n'est pas produit).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Déclaration spécifiant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8.

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations objet de l'accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant la réalisation des prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Valeur technique : 60 % - Prix: 40%.

Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, à compter du 1er octobre 2018, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : https//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif et technique : Régie des Eaux du Pays Brignolais – 7 place Yves Testa 83170 BRIGNOLES – Tél. : 04.98.05.30.50 - Fax : 04.98.05.30.59 - Email : travauxrepb@brignoles.fr .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le Lundi 4 Mars 2019.